

# VENDEUR MAGASIN SECOND DE RAYON

**BAC PRO**  
Baccalauréat  
Professionnel

Vendre - Participer à la gestion d'un magasin, d'un rayon

## PRÉSENTATION DU MÉTIER

Le rôle du vendeur est de participer à la vie du magasin dans sa globalité : accueillir le client, vendre, gérer.

### Fonction gestion :

- Contrôler les commandes et la réception des produits
- Effectuer le réassort du ou des rayon(s)
- Tenir les réserves propres et rangées
- Lutter contre la démarque
- Préparer et réaliser les inventaires
- Veiller à l'entretien du matériel

### Fonction gestion commerciale et merchandising :

- Approvisionner et tenir les rayons / le magasin
- Intervenir dans les opérations d'animation et de promotion des rayons / du magasin
- Assurer la présentation marchande des rayons
- Participer à la gestion commerciale du magasin

### Fonction vente :

- Accueillir, conseiller et assister le client (crédits...)
- Réaliser les ventes
- Fidéliser le client

**EVOLUTION** Selon ses compétences et sa motivation, il peut devenir premier vendeur, manager de rayon ou adjoint de magasin.

## DIPLÔME PRÉPARÉ

BAC PRO commerce

## CRITÈRES DE RECRUTEMENT

- Titulaire du BEP Vente Action Marchande ou d'un BEP Tertiaire; ou de niveau fin de 1<sup>ère</sup> générale, ou fin de seconde professionnelle du cycle BAC PRO en 3 ans.

- Age : 16 à 25 ans

- Modalités de sélection : tests et/ou entretien

Votre inscription au CFA est effective lorsque vous êtes recruté par une entreprise.

(Nous vous présentons à des entreprises)

## DURÉE DE LA FORMATION

1350 heures de formation + 35 heures de révisions sur 24 mois en contrat d'apprentissage

## RYTHME D'ALTERNANCE

1 semaine en entreprise, 1 semaine en formation

## ORGANISME DE FORMATION PARTENAIRE

Carrel Centre de Formation – Lyon (7<sup>ème</sup>)



## CONTENU DE LA FORMATION

### Enseignement Professionnel

Animation et gestion commerciale, gestion des produits, vente en unité commerciale, communication, économie-droit.

### Enseignement Général

Français, mathématiques, anglais, histoire-géographie, prévention-santé-environnement, art appliqué, éducation physique et sportive.

## RÉMUNÉRATION

Suite à la réforme sur la voie professionnelle, le Bac Pro est devenu un cursus en 3 ans.

**1<sup>ère</sup> Professionnelle** : lire salaire **2<sup>ème</sup> année**

**Terminale Professionnelle** : lire salaire **3<sup>ème</sup> année**

## COUT DE LA FORMATION

Financement Taxe d'Apprentissage Entreprises et Subventions Conseil Régional

Gratuité pour l'apprenti

**Responsable Formation**

Fabienne JOB

Tél.: 04 78 77 83 18

Email : fjob@ifir.fr

L'ouverture des promotions se fait sous réserve du nombre de postes à pourvoir en entreprise.



La formation par l'apprentissage

# L'APPRENTISSAGE

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail à durée déterminée de type particulier qui alterne un temps en entreprise et un temps en centre de formation.

- **Objectif** : préparer un métier et un diplôme, du CAP au diplôme d'ingénieur
- **Statut de l'apprenti** : salarié
- **Durée** : 6 à 36 mois
- **Période d'essai** : 2 mois
- **Congés payés** : 5 semaines
- **Rémunération** : en % du SMIC, sur la base de l'horaire légal hebdomadaire en vigueur dans l'entreprise (que le jeune soit en entreprise ou en centre de formation)

Age	Année d'exécution du contrat		
	1ère année	2ème année	3ème année
16 – 17 ans	25 %	37 %	53 %
18 – 20 ans	41 %	49 %	65 %
21 ans et +	53 %	61 %	78 %

% du SMIC ou du minimum conventionnel pour l'emploi occupé s'il est plus favorable

**NB.** Il peut exister des particularités pour certains diplômes qui vous seront précisées au cas par cas.

## LE JEUNE

- **Age** : 16 à moins de 26 ans (sauf dérogations légales)
- **Niveau** : quelque soit son niveau de qualification
- Le jeune s'engage à être présent, assidu et performant en entreprise comme en centre de formation.

## L'ENTREPRISE

- **Toutes les entreprises** relevant du secteur artisanal, commercial, industriel ou associatif et toutes les entreprises du secteur public non industriel et non commercial sont concernées.
- L'entreprise doit désigner un Maître d'Apprentissage chargé d'accueillir le jeune, de lui transmettre son expérience, son savoir, son savoir-faire et de l'intégrer à l'équipe...
- L'entreprise participe au financement par le biais de sa Taxe d'Apprentissage.

## LE CFA

- IFIR est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) créé par le MEDEF Lyon Rhône, la CGPME Rhône et la CCI de Lyon.
- IFIR est au centre du dispositif de l'apprentissage et sa mission principale est de veiller au bon déroulement du contrat d'un point de vue administratif, pédagogique, juridique et financier.



66, avenue Jean Mermoz  
BP 8048  
69351 Lyon Cedex 08  
Tél. 04 78 77 05 56  
Fax 04 78 77 05 45  
e-mail : info@ifir.fr  
www.ifir.fr

